

**Vendredi 24 mai 2013**  
**Communiqué de presse**

**Eduardo Rihan Cypel, Porte parole du Parti socialiste**

**Défense : une vision stratégique à la hauteur des ambitions et des devoirs de la France**

Le président de la République a entériné ce matin dans son discours à l'IHEDN les orientations du Livre Blanc de la Défense.

Outre son engagement fort en faveur de l'Europe de la Défense, comme de la meilleure information du Parlement sur les questions de Défense, le Président a montré une volonté ferme de préserver l'outil de défense destiné à garantir la sécurité de la France et a développé une vision stratégique à la hauteur de ses ambitions et de ses devoirs.

Trois grandes priorités ont été rappelées par le Président et seront dotées de moyens accrus : les forces spéciales, le renseignement et la cybersécurité.

Contrairement aux insinuations de M.Morin, qui n'a pas su tenir les objectifs affichés par la précédente Loi de Programmation militaire, François Hollande a non seulement fixé des axes stratégiques mais a aussi confirmé le maintien à son niveau actuel de l'effort pour notre défense. Le budget sera fixé en 2014 à 31,4 milliards d'euros c'est-à-dire exactement le même montant qu'en 2012 et en 2013. Pour l'ensemble de la période 2014-2025, cela représentera 365 milliards d'euros, dont 179,2 milliards d'euros pour la période 2014-2019.

La Loi de Programmation Militaire permettra en particulier de consolider la base industrielle et technologique de la défense, secteur absolument essentiel de notre économie. Le précédent Livre Blanc adopté sous Nicolas Sarkozy comportait des projections hasardeuses, tout comme la précédente LPM. Le précédent Gouvernement s'était distingué par la profonde désorganisation du système de gestion des Armées. Le Ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, est fortement engagé dans la réorganisation de cette gestion. Contrairement à la majorité précédente, nos discours sont cohérents avec nos actes.

Le Parti socialiste réaffirme son soutien à la vision ambitieuse portée par le Président de la République et mise en oeuvre par le Ministre de la Défense, et la gestion sérieuse des finances publiques et des effectifs dans la concertation avec les personnels civils et militaires.